



**Document d'orientation / 10 mai 2007 / Serge Wolikow**  
*(document rédigé en concertation avec les tutelles du réseau)*

*Définitions / Rappel :*

Les Maisons de Sciences de l'Homme (MSH) **regroupent sur un même lieu des moyens de recherche et des laboratoires** comprenant des chercheurs issus de l'Université et du CNRS, appartenant à des **disciplines différentes** relevant des Sciences de l'Homme et de la Société (SHS), susceptibles de s'engager conjointement sur des programmes de recherche et ayant une forte ambition d'ouverture à la **coopération internationale**. La création des Maisons des Sciences de l'Homme et leur « mise en réseau » participent d'une **politique d'inscription territoriale de la recherche** visant à une répartition équilibrée de pôles de recherche SHS sur le territoire français avec, autant que faire se peut, une complémentarité entre ces MSH dans la mesure où chacune d'entre elles est invitée à développer une dominante lui assurant une **identité scientifique** propre.

*Situation / Etat des lieux :*

**Le réseau comprend aujourd'hui 21 maisons.** Avec l'adhésion récente de la MSH en Bretagne (la 21<sup>e</sup>) et avec la création probable de la MSH-Lorraine, on peut considérer que les MSH sont désormais réparties de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire national et que la composition du réseau - qui s'est principalement constitué dans les années 90 et 2000 - ne variera plus de façon sensible. Ces maisons concernent - à travers les laboratoires impliqués - environ 1/3 des effectifs d'enseignants chercheurs en SHS des universités et la moitié des effectifs du département SHS du CNRS.

**Le réseau est un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS)** depuis le 16 février 2006. Ce statut lui permet d'afficher une identité propre sans pour autant créer une couche administrative supplémentaire lourde. La présence des tutelles (Universités / CNRS) dans son Comité Directeur signifie que - loin d'inscrire le réseau dans un processus d'autonomisation - les actions et les prises de position du GIS doivent être conçues et décidées en concertation étroite avec celles-ci.

Le financement des activités du réseau provient des soutiens du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (PPF de 65.000 euros annuels), du CNRS (mise à disposition de personnels pour un montant estimé - coûts indirects compris - à 85.000 euros annuels) et par les cotisations des universités de tutelle (en cours de définition et de mise en place / montant initialement envisagé : 5.000 euros par université signataire de la convention constitutive du GIS).

*Missions :*

Riche d'une première année de fonctionnement particulièrement active et après avoir mené un dialogue intense avec ses tutelles, le GIS peut aujourd'hui être présenté comme porteur de **6 missions principales** s'inscrivant dans l'esprit des principes décrits notamment dans la *charte des MSH* et dans l'ouvrage collectif (cf. les 5 « i »<sup>1</sup>): « *Avenir de la recherche et Maisons des Sciences de l'Homme* » (ouvrage dirigé par Jacques Commaille et publié à la Documentation Française).

Ces missions - qui complètent et précisent les missions présentées dans les statuts du GIS - sont les suivantes :

1 > **Etre garant du label MSH** grâce aux avis dispensés par son **Conseil Scientifique**. Celui-ci est composé de membres bénéficiant d'une grande notoriété (pour moitié étrangers) et désignés par les tutelles du réseau (DGRI du Ministère, CNRS et CPU).

Il s'agit ainsi d'**accompagner la vie de chaque MSH** par un suivi et une **contribution à l'évaluation** de leur activité.

Il s'agit aussi pour le Conseil Scientifique d'apporter son **expertise** dans le montage de certains projets et, de façon générale, de participer à la définition de la **stratégie scientifique** des MSH et de leur réseau.

2 > **Favoriser le rapprochement des MSH autour de thématiques interdisciplinaires transversales** notamment en initiant et/ou en accompagnant le dépôt de projets d'intérêt commun auprès de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) ou dans le cadre du 7<sup>o</sup> Programme Cadre Recherche et Développement (PCRD) de l'Union européenne. Il s'agit ainsi de permettre aux MSH d'unir leurs forces et leurs compétences tout en contribuant à la structuration de la recherche en SHS sur le territoire national par le jeu de leurs complémentarités.

*Il existe une expérience très concluante de programmes inter MSH qui ont pu exister grâce au système de financement des ACI (Actions Concertées Incitatives) abandonné en 2005 en raison de la disparition du Fonds National de la Science. Certains de ces programmes sont toujours en cours et vont prochainement faire l'objet d'un premier bilan scientifique.*

*Il existe également une expérience réussie de montage de projets dans le cadre du 6<sup>o</sup> PCRD. Les principales coordinations françaises de Réseaux d'Excellence et de projets européens en SHS concernent des projets « adossés » à des MSH (cf. Maison Ange Guépin de Nantes, MMSH d'Aix en Provence et Maison C.N. Ledoux de Besançon).*

*Il faut ajouter que - dans le cadre de l'actuel 7<sup>o</sup> PCRD - le réseau des MSH est particulièrement actif puisqu'il est membre des deux « PCN »<sup>2</sup> et des deux « GTN »<sup>3</sup> de la priorité 8 du programme « Coopération » et du programme spécifique « Sciences dans la société » du programme « Capacities ».*

---

<sup>1</sup> L'expression « les cinq i » fait référence aux 5 préoccupations qui doivent guider l'action des MSH : l'interinstitutionnel, l'interdisciplinarité, l'international, l'identité scientifique et l'insertion dans l'environnement culturel, social et politique.

<sup>2</sup> Point de Contact National

<sup>3</sup> Groupe Technique National

3 > **Contribuer à une meilleure présence et à une meilleure coordination des SHS françaises au niveau international.** Cela passe par une participation accrue des MSH aux programmes européens mais cela passe aussi par une action volontariste du réseau pour développer des partenariats non communautaires particulièrement avec les grands ensembles que sont la Chine, l'Inde, les anciens pays de l'est et les Amériques.

*Dans cette perspective, le réseau peut bénéficier de l'expérience et de l'appui des différents dispositifs de coopération internationale gérés par la Fondation Maison des Sciences de l'Homme de Paris (FMSH). Un chapitre du nouveau portail Internet du réseau sera dédié à ces dispositifs.*

4 > **Mutualiser des équipements** qui ont une utilité pour l'ensemble de la communauté SHS : bases de données, ressources documentaires, plates formes de numérisation, outils de datation et d'analyse, équipements cartographiques. Il s'agit d'encourager la mise en place et d'assurer la **coordination d'un réseau de plates formes techniques** reliées au Très Grand Equipement (TGE) ADONIS et à PERSEE ainsi qu'aux infrastructures européennes dans le cadre du 7<sup>e</sup> PCRD, complémentaires les unes par rapport aux autres, réparties de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire national et au service de l'ensemble de la communauté SHS.

*Le réseau des MSH est à l'initiative de la création d'une dizaine de plates-formes technologiques en SHS reconnues et subventionnées par le CNRS et le Ministère de la Recherche. Généralement, ces plates-formes sont gérées par un réseau de MSH ou de laboratoires qui réunissent leur potentiel pour mettre au point et développer un outil mutualisé (logiciels, serveurs, données, avec l'aide de personnels) au service d'une communauté scientifique.*

*Dans la plupart des cas, il s'agit de mobiliser une méthodologie et une technologie des Sciences de l'Information et de la Communication pour numériser de la documentation factuelle ou bibliographique, ou pour regrouper et homogénéiser des bases de données documentaires existantes. Mais il existe aussi des plates-formes technologiques en archéologie qui gèrent ou traitent des archives matérielles exigeant des conditions de conservation particulières et qui permettent notamment d'expérimenter des procédures techniques de fabrication (céramique, métallurgie).*

5 > **Valoriser les résultats de la recherche en SHS** en développant les **partenariats avec les acteurs de la société civile** (entreprises, fondations privées, syndicats, associations, collectivités locales, etc.), et en participant activement aux efforts actuels en faveur du développement de la culture scientifique et technique dans la société. Il s'agit pour le réseau de permettre aux SHS de prendre toute leur place au cœur du questionnement sur les **rapports entre la recherche scientifique et les citoyens.**

*Dans ce domaine, l'année 2006 aura marqué une étape dans la vie du réseau puisqu'elle aura vu la naissance d'une première mutualisation des activités de culture scientifique des MSH grâce à un effort commun de promotion et à l'organisation d'un événement fédérateur (voir plus loin l'évocation des résultats obtenus par les « réunions métiers »).*

6 > **Etre le porte parole de l'ensemble des MSH auprès des autorités de tutelle du GIS** dans un paysage de la recherche profondément modifié et qui cherche encore ses grands équilibres (cf. nouveaux CPER, création des PRES, des pôles de compétitivité, des RTRA<sup>4</sup>, etc.) :

- pour valoriser le rôle éminent et innovant que celles-ci jouent dans la **structuration** des SHS et dans la **construction de l'excellence**.

- pour **promouvoir l'approche interdisciplinaire** dont les MSH sont porteuses dans la mesure où cette approche permet la création de valeur ajoutée scientifique, approche particulièrement féconde et utile - notamment mais pas seulement - lorsqu'il est question de sujets de sociétés qui ne peuvent pas être abordés uniquement dans le cadre de schémas strictement disciplinaires.

- pour **traiter certaines questions d'intérêt commun** qui peuvent être de nature administrative comme par exemple la question de l'adéquation du statut d'Unité Mixte de Service (UMS) avec les missions des MSH ou comme la question du statut des directeurs qui n'est pas sans présenter de sérieuses difficultés dans de nombreux endroits.

Le réseau, assure également un certain nombre de **réunions régulières** entre directeurs de MSH qui permettent d'échanger les expériences et les points de vue, de dialoguer avec les représentants des tutelles et ainsi convenir de lignes de conduite communes.

De leur côté, les « **réunions métiers** » permettent aux informaticiens, aux chargés de communication, aux documentalistes, aux chargés de relations internationales, ou encore aux secrétaires généraux et responsables administratifs, de se retrouver, de confronter leurs pratiques et leurs expériences et d'agir en commun au bénéfice de l'ensemble de la communauté scientifique SHS.

*Certains résultats concrets importants sont à mettre au crédit de ces réunions de travail :*

- *l'annuaire commun* réalisé par les informaticiens (accessible sur le portail du réseau).
- *la « revue de sommaires »* proposée par les informaticiens et les documentalistes (mise en ligne sur le portail Internet du réseau et sur le portail « BiblioSHS » de l'Institut de l'Information Scientifique et Technique du CNRS).
- *la conception et la réalisation d'une nouvelle charte graphique* ainsi que du *nouveau site Internet* du réseau par les chargés de communication.
- *la production de documents promotionnels* pour la *fête des sciences* ou encore l'organisation d'un stand du réseau - toujours par les chargés de communication - dans le cadre du *village des sciences* organisé chaque année par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche au jardin du Luxembourg.
- *la mise en place du projet de colloque international* qui doit se tenir au Grand Duché du Luxembourg en septembre 2007 sur le thème de « **La construction sociale des territoires** » et qui a été rendu possible grâce à la mise en commun, par plusieurs MSH, de relations scientifiques internationales.

---

<sup>4</sup> CPER = Contrats de Projets Etat - Régions / PRES = Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur / RTRA = Réseaux Thématiques de Recherche Avancée

*Perspectives :*

L'année qui vient de s'écouler a montré que la formule du GIS (avec ses différentes instances de gouvernance et avec son système de fonctionnement) avait toute son utilité pour faire vivre le réseau national des MSH et pour lui permettre d'accomplir ses missions. Cependant, le travail du réseau ne va pas sans difficultés puisque les moyens dont le GIS est doté restent modestes. Le système de financement par les ACI du Fonds National de la Science qui a été si utile pour accompagner la création de nombreuses maisons a été interrompu et n'a pas été remplacé par un système de financement de même ampleur. Le réseau doit maintenant trouver de nouveaux « leviers » pour son action. Ces leviers résident dans la solidarité de ses membres et dans la conviction que la démarche qui préside à l'action des MSH - celle qui est définie dans la charte des MSH - doit être défendue et promue, avec les universités de tutelle et avec le CNRS, pour une meilleure prise en compte des SHS dans la politique de recherche française.

L'adaptation du réseau national des MSH au nouveau paysage de la recherche tant en France (création de l'ANR, mise en place des PRES, des RTRA, etc.) qu'en Europe (Lancement du 7<sup>e</sup> PCRD, création de l'European Research Council etc.) devra faire l'objet de concertations approfondies avec les tutelles du réseau.

Les nombreux atouts dont dispose celui-ci (et notamment la culture du travail sur projet dans le domaine de l'interdisciplinarité, l'expérience réussie du montage de projets européens, la pratique de la gestion de plusieurs plates formes techniques utiles à la communauté SHS) devraient conduire à une reconnaissance et à un soutien renforcé de ses partenaires institutionnels.